

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 22/01/2020	
Décision n° 2020-2		
Date de validation officielle : 22/01/2020	Objet : AVIS Liste Rouge des mammifères non volants d'Aquitaine	Vote ----- Présents : 10 Représentés : 20 ----- Votes autorisés : 30 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Contexte de la demande

Thomas RUYS de l'OAFS présente au travers d'un diaporama (DS), la dernière liste rouge d'Aquitaine avant la mise en œuvre prochaine des listes rouges régionales N-A qui couvriront l'ensemble du territoire régional.

Il s'agit d'évaluer le degré du risque d'extinction des espèces selon la méthodologie de l'UICN. Les taxons concernés sont les mammifères non volants présents sur le territoire de l'ex région Aquitaine.

Trois têtes de réseaux partenaires ont contribué à la fourniture et analyse des données (Cistude Nature, LPO, Grège).

Un comité d'évaluation de 6 personnes a été constitué.

La grille LRR contient 11 catégories de menace plus 5 catégories additionnelles.*

Un rappel des méthodes de travail est évoqué, composé de 6 étapes.

La première approche dichotomique visant à trier les espèces concernées par la méthode a été réalisée sur la base des référentiels espèces constitués par l'OAFS pour la région et les ex territoires.

48 espèces et une sous-espèce ont été évaluées.

12 espèces n'ont pas été évaluées (9 espèces introduites critère NAa, et 3 espèces erratiques critère NAb)

Pour mémoire, le Bouquetin ibérique introduit en 2019 dans les P-A n'a pas été intégré (cf. la période des données 2009-2018).

Le pool de données (2009-2018) en contient 127000 pour 40 contributeurs.

Le Système d'information sur la faune (SI-Faune) de l'OAFS fournit un outil d'automatisation du calcul des aires d'occurrence et d'occupation pour chaque espèce, répondant à l'application du critère B, le plus fréquemment employé, de la méthode.

Les critères A, sous crit. A2 et A4 pour 3 taxons, et D, sous crit. D1 pour 2 taxons, ont également été utilisés.

SI-Faune produit également automatiquement une fiche de synthèse pour chaque espèce qui est envoyée pour évaluation aux experts du comité d'évaluation.

Une réunion de synthèse s'est déroulée le 12/12/19.

Par ailleurs quelques réattributions taxonomiques ont été prises en compte

- avec la différenciation entre la Taupe d'Aquitaine et la Taupe d'Europe.
- Avec le groupe des Arvicola (gros campagnols) dont la distinction (*A. amphibius* (absent d'Aquitaine), *A. terrestris ou schermanni*, *A. monticola*) et la distribution ne sont pas complètement aisée.

- Le groupe des *Microtus* (petits campagnols) avec l'absence de *Microtus agrestis* et la présence de *Microtus lavernedii*.

Au final sur les 47 espèces le tableau suivant identifie 3 espèces menacées et 7 espèces quasi menacées. Par ailleurs 8 espèces n'ont pas pu bénéficier de l'évaluation par suite d'une insuffisance des connaissances.

Espèce	Nom vernaculaire	Statut LR Métropolitain	Pré-évaluation Aquitaine	Critères
<i>Ursus arctos</i> Linnaeus, 1758	Ours brun	CR	CR	D
<i>Mustela lutreola</i> (Linnaeus, 1760)	Vison d'Europe	CR	CR	D
<i>Galemys pyrenaicus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1811)	Desman des Pyrénées	VU	EN	B(1+2)ab(ii,iii)
<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie	NT	NT	pr. B2b(iii)
<i>Chionomys nivalis</i> (Martins, 1842)	Campagnol des neiges	LC	NT	pr. B(1+2)b(iii)
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	NT	NT	pr. A2ce
<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1759	Hermine	LC	NT	pr. B2biii
<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Belette d'Europe	LC	NT	pr. A2ac
<i>Mustela putorius</i> Linnaeus, 1758	Putois d'Europe	NT	NT	pr. A4c
<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Crossope aquatique	LC	NT	pr. B2b(iii)
<i>Rupicapra pyrenaica</i> Bonaparte, 1845	Isard	LC	LC	-
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	LC	LC	-
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Cerf élaphe	LC	LC	-
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen	LC	LC	-
<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	Campagnol roussâtre	LC	LC	-
<i>Microtus arvalis</i> (Pallas, 1778)	Campagnol des champs	LC	LC	-
<i>Microtus pyrenaicus</i> (de Selys-Longchamps, 1847)	Campagnol des Pyrénées	LC	LC	-
<i>Microtus lusitanicus</i> (Gerbe, 1879)	Campagnol basque	LC	LC	-
<i>Microtus lavernedii</i> (Crespon, 1844)	Campagnol de Lavernède	LC	LC	-
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	LC	LC	-
<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)	Lérot	LC	LC	-
<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)	Loir gris	LC	LC	-

Secrétariat du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Cité Administrative s/c DREAL-BP55 - 33090 BORDEAUX CEDEX
☎ 05.56.93.32.82 - Télécopie : 05.56.24.47.24

<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe	LC	LC	-
<i>Apodemus flavicollis</i> (Melchior, 1834)	Mulot à collier	LC	LC	-
<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	Mulot sylvestre	LC	LC	-
<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)	Rat des moissons	LC	LC	-
<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	Souris grise	LC	LC	-
<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	LC	LC	-
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	LC	LC	-
<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Martre des pins	LC	LC	-
<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Fouine	LC	LC	-
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Ecureuil roux	LC	LC	-
<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766	Musaraigne pygmée	LC	LC	-
<i>Sorex coronatus</i> Millet, 1828	Musaraigne couronnée	LC	LC	-
<i>Crocidura suaveolens</i> (Pallas, 1811)	Crocidure des jardins	LC	LC	-
<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	Crocidure musette	LC	LC	-
<i>Suncus etruscus</i> (Savi, 1822)	Pachyure étrusque	LC	LC	-
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	LC	LC	-
<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Genette commune	LC	LC	-
<i>Lynx lynx</i> (Linnaeus, 1758)	Lynx boréal	EN	RE	-
<i>Arvicola monticola</i> de Sélys-Longchamps, 1839	-	LC (A. scherman)	DD	
<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1777	Chat forestier	LC	DD	
<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Muscardin	LC	DD	-
<i>Mus spretus</i> Lataste, 1883	Souris d'Afrique du Nord	LC	DD	-
<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat noir	LC	DD	-
<i>Sorex araneus</i> Linnaeus, 1758	Musaraigne carrelet	DD	DD	-
<i>Talpa aquitania</i> Nicolas, Martinez-Vargas & Hugot, 2017	Taupe d'Aquitaine	LC	DD	-
<i>Talpa europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Taupe d'Europe	LC	DD	-

Examen du CSRPN,

Le rapporteur du dossier, propose un avis favorable.

Il souhaite exprimer quelques remarques sur la forme et la méthode.

La composition du groupe d'expert est adaptée, mais il aurait souhaité que la région Midi-Pyrénées (qui a davantage de frontière commune avec l'Aquitaine que Poitou-Charentes) soit invitée, de même qu'un expert espagnol. De même il regrette l'absence d'un agent de l'ONF dans le groupe d'experts locaux. Ceci dit il soulève la faiblesse des contributions en données des services techniques de l'Etat (ONCFS et ONF), des collectivités et salue l'importance de la contribution des APN. Ce n'est pas tenable selon lui.

Thomas RUYSS précise le caractère impératif de la qualité des données et leur conformité à des spécifications précises (géolocalisation, transects et au pire données maillées 2x2km). Toutes les données de nature différente n'ont pas pu intégrer le jeu de données traité.

Le rapporteur s'interroge sur l'application de la méthode et du non emploi de la catégorie NE qui devrait être plus utilisée. Cela n'a pas été le choix du comité UICN.

Le débat et les échanges ont porté sur les éléments suivants :

- La Marmotte est considérée comme allochtone du fait de son introduction dans les P-A postérieurement à la date de 1850 prise comme date limite pour l'indigénat.
- Pour les erreurs taxonomiques la référence en cours est la dernière version de TaxRef.
- Le chat forestier classé en DD fait suite à une longue discussion entre les experts. Sa distinction ne peut actuellement être garantie qu'au travers d'analyses génétiques, les observations visuelles et seulement visuelles n'ont pas vocation à être validées. Reste en suspens la question de la spécificité de la sous-espèce de Chat forestier dans les Pyrénées.
- Le Bouquetin ibérique fait l'objet d'un échange sur la question des sous-espèces (*pyrenaica* (disparue) au profit de *victoriae* (introduite). L'espèce n'a pas été évaluée (données d'introduction 2019) mais a fait l'objet d'un échange par lequel le comité UICN souhaitait s'en tenir à la notion d'espèce, et pas sous-espèce, pour cette espèce.

Le président de séance propose de soumettre au vote une décision d'avis favorable pourvue de recommandations sur le besoin d'associer des experts Occitaniens et espagnols, ainsi que d'approfondir les questions relatives à la Marmotte et le Chat forestier.

Décision du CSRPN N-A

La proposition est mise au vote : Pour : 30 ; contre : 0 ; Abstention : 0.

Le CSRPN N-A, réunion en CST-B, formule une décision d'avis favorable à l'unanimité sur la Liste Rouge des mammifère non volants d'Aquitaine avec les recommandations suivantes :

- associer des experts Occitaniens et Espagnols.
- approfondir les questions relative à la Marmotte et au Chat forestier.

A Bordeaux, le 22 Janvier 2020.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL